

LA TRONCHE MEYLAN BASKET
Office Municipal des Sports
5, rue Doyen Gosse
38700 La Tronche
<http://www.ltmb.org>



Dispositifs de réduction des cotisations - Saison 2011 / 2012

1. Chèque Jeune Isère (collégiens)

Tous les collégiens titulaires d'un chèque 2010-2011 ou/et 2011-2012 « Adhésion Sportive » pourront obtenir une réduction de 15 €/chèque sur le montant de leur cotisation au club au titre de la saison 2011/2012.

Attention : la date limite de validité des chèques 2010-2011 (mentionnée sur le recto du chèque) est fixée au 30/09/2011.

L'information complète sur ce dispositif est faite directement dans les collèges concernés et figure également sur le site Internet du Conseil Général de l'Isère : www.cg38.fr

Pour bénéficier de la réduction :

- Si le(s) chèque(s) Adhésion Sportive est(sont) remis au club en début de saison **avec le dossier complet d'inscription**, la réduction de 15 €/chèque sera directement appliquée sur le montant de la cotisation et seul le montant net sera payé.
- Si le chèque Adhésion Sportive est remis au club ultérieurement, le montant total de la cotisation devra être payé lors du dépôt du dossier d'inscription et la somme de 15 € sera remboursée par le club à l'émetteur du chèque bancaire d'inscription (parents ou représentant légal a priori) dans le mois qui suivra la remise du chèque Adhésion Sportive.

2. Carte M'RA (lycéens & apprentis)

Tous les jeunes titulaires d'une carte à puce « M'RA » créditée de l'avantage « licence sportive » pourront obtenir un remboursement de 30 € sur le montant de leur cotisation au club au titre de la saison 2011/2012.

L'information complète sur ce dispositif est faite directement dans les établissements de formation concernés et figure également sur le site Internet de la Région : www.cr-rhone-alpes.fr

Pour bénéficier de la réduction :

- Si la carte M'RA est active (n° Azur pour information : 0810 559 559), la réduction de 30 € peut être directement appliquée sur le montant de la cotisation et seul le montant net peut être payé. Il faut alors fournir, **avec le dossier complet d'inscription**, le numéro inscrit au verso de la carte M'RA ainsi que les nom, prénom et date de naissance du joueur.
- Si la carte M'RA n'est pas active au moment de l'inscription, le montant total de la cotisation devra être payé. Pour obtenir ultérieurement le remboursement des 30 € lorsque que la carte sera active, il suffira de communiquer, **avant le 15 mai 2012**, le numéro inscrit au verso de la carte M'RA ainsi que les nom, prénom et date de naissance du joueur à la secrétaire sportive ou à l'entraîneur qui transmettra. La somme de 30 € sera alors remboursée par le club à l'émetteur du chèque bancaire d'inscription (parents ou représentant légal a priori) dans le mois qui suit la demande.